

NICOX SA

Société anonyme au capital de 15 027 770,80 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2014

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox S.A.
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Inc., filiale américaine de Nicox SA
- ✓ Nicox Pharma, société en nom collectif détenue à 99% par Nicox SA et à 1% par Nicox S.r.l
- ✓ Nicox Pharma GmbH, filiale détenue à 100% par Nicox Pharma
- ✓ Eupharmed, société à responsabilité limitée, filiale italienne de Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2014 ET DE LA PERIODE POST-CLOTURE

Projet d'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc.

En juillet 2014, Nicox a signé un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Acix dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, y compris l'allergie et l'inflammation. L'acquisition va permettre d'élargir et de renforcer de façon significative le portefeuille de médicaments en développement de Nicox, lequel inclurait alors deux candidats en phase 3 (le latanoprostène bunod, actuellement développé par le partenaire de Nicox, Bausch + Lomb, et l'AC-170 d'Acix pour la conjonctivite allergique). De plus, l'acquisition proposée apporterait d'autres médicaments en développement qui pourraient entrer en études cliniques dans les 12 à 18 mois et un accord de recherche pour des inhibiteurs de Syk/JAK au stade préclinique.

L'opération serait rémunérée par une émission initiale d'actions nouvelles Nicox pour une valeur de \$65 millions, et par une émission de bons d'attribution d'actions nouvelles Nicox conditionnels pour une valeur complémentaire pouvant atteindre un maximum de \$55 millions. Suite à l'émission initiale d'actions nouvelles, les actionnaires d'Acix détiendront une participation de 21,5% dans le capital du Groupe élargi. Ce ratio figé n'est sujet ni aux variations du cours de Nicox ni aux variations de la parité Euro/Dollar. La réalisation définitive de l'opération reste soumise à l'approbation des actionnaires de Nicox et une assemblée générale extraordinaire (AGE) sera convoquée pour voter sur cette opération.

Latanoprostène bunod

Le latanoprostène bunod est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique en phase 3 de développement clinique avec Bausch + Lomb (B+L), une division de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Les premières données de phase 3 sont attendues au cours du second semestre 2014.

Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le latanoprostène bunod ont été présentés par Bausch + Lomb au congrès annuel 2014 de l'*Association for Research in Vision and Ophthalmology* (ARVO) en Floride. Les présentations incluaient les résultats de deux études cliniques (CONSTELLATION et KRONUS) et d'une étude préclinique portant sur l'effet du latanoprostène bunod sur la contractilité des cellules humaines primaires du réseau trabéculaire, et sur les voies de signalisation sous-jacentes.

Selon les termes de l'accord de licence conclu en 2010, Nicox disposait d'une option de co-promotion des produits contenant du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le 6 août 2014, Nicox a informé Bausch + Lomb de sa décision d'exercer l'option. Nicox et Bausch + Lomb vont maintenant commencer des négociations en vue de signer un accord de co-promotion à une date ultérieure.

Démarrage des activités commerciales en Europe et dans le reste du monde

Au cours du premier semestre 2014, Nicox a lancé en Europe Xailin™, une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires (dispositifs médicaux) pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire, et AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe. Nicox a établi sa propre force de vente spécialisée dans les cinq principaux marchés européens (Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et France). De plus, Nicox a établi des partenariats avec des tiers pour la promotion et la commercialisation de ses produits dans d'autres pays, dont la Suisse, la Turquie, le Bénélux, l'Afrique du Sud et la Pologne. Le chiffre d'affaires issu des ventes du Groupe en Europe et dans le reste du monde s'élève à €2,1 millions pour le premier semestre 2014.

En mai 2014, la filiale italienne de Nicox, Eupharmed, a signé un accord exclusif avec Santen SAS, lequel permet à Eupharmed de continuer à distribuer Cationorm®, un produit innovant pour le traitement des symptômes de l'œil sec, en Italie. Comme convenu lors de l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013, Nicox a versé un complément de rémunération d'apport à Fin Posillipo SPA sous la forme de 821 996 actions Nicox nouvellement émises.

Activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis

En juin 2014, la filiale américaine du Groupe, Nicox Inc., a lancé en accès élargi aux Etats-Unis le portefeuille de tests RetnaGene™, pour évaluer le risque de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) avancée. Selon les termes d'un accord conclu en janvier 2014 avec Sequenom Laboratories, une filiale de Sequenom, Inc., Nicox dispose des droits de promotion du portefeuille RetnaGene™ auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord. A la fin du mois de juin 2014, Nicox Inc. a également déployé Sjö™, un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du syndrome de Goujerot-Sjögren, sur l'ensemble du territoire américain. Sjö™ avait été lancé en novembre 2013 dans certains marchés ciblés aux Etats-Unis. En juillet 2014, Nicox a obtenu l'extension des droits de commercialisation de Sjö™ pour tous les professionnels de santé en Amérique du Nord. Nicox Inc. a renforcé sa force de vente pour soutenir ces lancements de produits. Le chiffre d'affaires relatif aux activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis s'élève à €0,5 million pour le premier semestre 2014.

Nicox et Rapid Pathogen Screening (RPS®) ont modifié en juillet 2014 les termes de leur accord pour l'Amérique du Nord. RPS® est à nouveau responsable de la commercialisation d'AdenoPlus® et de deux autres DMDIV actuellement en développement auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord et versera une redevance sur ces ventes à Nicox. Nicox conserve les droits commerciaux d'AdenoPlus® et des produits en développement couverts par l'accord de licence dans tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord.

Naproxcinod recentré dans la Dystrophie musculaire de Duchenne (DMD)

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod, un anti-inflammatoire CINOD (Inhibiteur de Cyclooxygénase Donneur d'Oxyde Nitrique), et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclut le domaine de l'ophtalmologie, elle est intégralement financée par ce partenaire et cible initialement la DMD. Des résultats précliniques prometteurs obtenus avec le naproxcinod dans des modèles de dystrophies musculaires ont été publiés dans la revue scientifique *Human Molecular Genetics* début 2014 (Uaesoontrachoon K, Quinn JL, Tatem KS, Van der Meulen JH, Yu Q, Phadke A, Miller BK, Gordish-Dressman H, Ongini E, Miglietta D, Nagaraju K. *Long-term treatment with naproxcinod significantly improves skeletal and cardiac disease phenotype in the mdx mouse model of dystrophy*. Hum Mol Genet. 2014, 23(12):3239-49).

Equipe dirigeante

En août 2014, Nicox a nommé le Dr Michael Bergamini au poste d'*Executive Vice President, Chief Scientific Officer* (CSO, Directeur Scientifique). Le Dr Bergamini a plus de 30 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique spécialisée en ophtalmologie. Il a joué un rôle clé dans la découverte, la recherche translationnelle, le développement, l'enregistrement ainsi que dans le lancement aux Etats Unis et dans d'autres pays de plusieurs médicaments et dispositifs médicaux. Le Dr Bergamini a exercé à l'Université de North Texas Health Science Center (UNTHSC) où il a occupé la fonction de Professeur Adjoint en Pharmacologie et Neurosciences depuis la fin des années 90, puis celle de Directeur du Bureau des Essais Cliniques (OCT) de 2009 à 2011 et le poste de « Professeur Enseignant » et Analyste de Recherche Senior de 2011 à 2014. De 1997 à 2009, il a occupé plusieurs postes de direction chez Alcon Research Ltd, le leader mondial de l'ophtalmologie, dont celui de Vice-Président, Développement Pharmaceutique et Développement du Glaucome. Précédemment, il a travaillé chez Laboratorios Cusi, SA, SOLA/Barnes-Hind, the Liposome Company, Inc. et Allergan Pharmaceuticals, Inc.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Adrienne Graves, ancien Président Directeur Général de Santen Inc., la filiale américaine de Santen, et Luzi von Bidder, ancien Président d'Acino Holding AG et ancien Président Directeur Général de Novartis Ophthalmics AG, pour remplacer Vaughn Kailian et Vicente Anido. Vaughn Kailian a informé Nicox de sa décision de démissionner du Conseil d'administration à compter du 11 août 2014. Pour des raisons personnelles, il lui était difficile de poursuivre son engagement envers Nicox. Vicente Anido a décidé d'en démissionner en raison de ses responsabilités accrues au sein d'Aerie Pharmaceuticals, Inc. Cette décision a pris effet le 6 août 2014.

dernier. Les cooptations du Dr Graves et de M von Bidder seront soumises à la ratification des actionnaires de Nicox dans le cadre de l'Assemblée Générale qui sera convoquée à l'automne notamment pour voter sur le projet d'acquisition d'Acix. Le Conseil d'administration de Nicox prévoit également de proposer à cette Assemblée Générale la nomination en qualité d'administrateur de Les Kaplan, Directeur Général d'Acix Therapeutics, Inc. et ancien Vice-président exécutif et Président de la Recherche et Développement d'Allergan, Inc., sous réserve de l'approbation préalable de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc. par les actionnaires de Nicox.

Participation de Nicox à des congrès internationaux majeurs

Nicox a participé à plusieurs congrès internationaux clefs en ophtalmologie, notamment *Hawaiian Eye* (Etats-Unis), le congrès national de la *Società Italiana Trapianto di Cornea* (SITRAC) (Italie), le congrès de l'*International Ocular Inflammation Society* (IOIS) (Espagne), le *South Eastern Congress of Optometry International* (SECO) (Etats-Unis), les Journées Réflexions Ophtalmologiques (JRO) (France), le 2014 ASCRS (*American Society of Cataract and Refractive Surgery*) • ASOA (*American Society of Ophthalmic Administrators*) Symposium & Congress (Etats-Unis), le congrès de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (France) et la conférence 'Optometry's Meeting®' (117th Annual AOA Congress & 44th Annual AOSA Conference) (Etats-Unis).

Autres informations

La Société mène actuellement des négociations qui pourraient éventuellement aboutir à court ou moyen terme à de nouvelles acquisitions de sociétés présentes en Europe dans le domaine de l'ophtalmologie. Ces acquisitions seraient rémunérées en actions, par utilisation de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2012, pour un montant global d'environ €10 millions maximum si toutes les négociations en cours aboutissaient. Aucun accord définitif n'a été conclu et il ne peut être garanti que la Société procèdera aux acquisitions envisagées.

RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2014 ET 2013

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions comparé à €0,2 million pour la même période en 2013. Le chiffre d'affaires a augmenté de façon significative en 2014 suite à l'acquisition en décembre 2013 d'Eupharmed Srl, une société pharmaceutique italienne spécialisée en ophtalmologie, et suite au lancement de nouveaux produits par la force de vente de Nicox aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens (France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni).

Les dépenses opérationnelles totalisent €16,7 millions pour le premier semestre 2014 (premier semestre 2013 : €9,3 millions). 64% sont consacrés aux frais commerciaux, traduisant les investissements financiers significatifs que le Groupe réalise en Amérique du Nord et en Europe pour devenir une société commerciale spécialisée en ophtalmologie.

En conséquence, Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois de 2014 à comparer à une perte nette de €9,2 million au cours du premier semestre 2013.

Au 30 juin 2014, le Groupe détenait une trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un total de €41,4 millions, à comparer à €58,5 millions à fin décembre 2013.

Etat consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions. Ce chiffre est à comparer au €0,2 million pour la même période en 2013. Presque la totalité des revenus du premier semestre provient des ventes de produits, dont 82% réalisés en Europe suite à l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013 et suite au lancement de Xailin™, ainsi que la promotion d'AdenoPlus® en mars 2014. 18% du chiffre d'affaires sont réalisés aux Etats-Unis grâce au lancement de Sjö™ en novembre 2013. Nicox a aussi enregistré €0,05 million de revenus suite à un contrat de collaboration de R&D. Au cours du premier semestre 2013, €0,2 million ont été enregistrés au titre des revenus et provenaient essentiellement des Etats-Unis.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent à €1,7 million pour les six premiers mois de 2014 à comparer à €0,2 million pour la même période en 2013. Ils correspondent principalement aux coûts de revient des produits d'Eupharmed, de Xailin™, et d'AdenoPlus® ainsi que les dépenses liées aux opérations de fabrication et de logistique.

Frais commerciaux, frais généraux et administratifs et dépenses de recherche et développement

Les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs et les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à €16,7 millions au cours du premier semestre 2014, comparé à €9,3 millions au cours du premier semestre 2013. Pour le premier semestre 2014, 64% de ces frais sont des frais commerciaux, 25% des frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de *Corporate Development*) et 11% de dépenses de Recherche et Développement, à comparer à 40% de frais commerciaux, 40% de frais généraux et administratifs et 20% de dépenses de Recherche et Développement pour le premier semestre 2013. L'augmentation significative des frais commerciaux sur le premier semestre entre 2013 et 2014 reflète l'investissement financier significatif que la Société a consacré à ses activités commerciales en Europe et aux Etats-Unis pour transformer Nicox en société commerciale spécialisée dans le domaine ophtalmique.

Pour les six mois se terminant le 30 juin 2014, les frais commerciaux totalisent €10,8 millions, contre €3,7 millions pour le premier semestre 2013. Les frais commerciaux comprennent les dépenses marketing et commerciales. La société a fortement investi aussi bien pour renforcer ses organisations et sa présence commerciales aux Etats-Unis et en Europe que pour promouvoir ses nouveaux produits. Ces activités font suite à la signature d'accords avec RPS® en Juin 2012 pour AdenoPlus® lancé en 2012, avec Immco en juin 2013 pour Sjö™ lancé en Novembre 2013 et avec Sequenom pour RetnaGene™ lancé en juin 2014. En mars 2014, Nicox a lancé la gamme Xailin™, et a démarré une nouvelle campagne de promotion pour AdenoPlus® en Europe. A fin juin 2014, le Groupe emploie 136 personnes dans les fonctions Marketing et Commerciale, contre 16 personnes à la même date en 2013. A la fin du premier semestre 2014, Nicox génère un chiffre d'affaires récurrent dans plus de 10 pays, au travers de sa propre force de vente et de son réseau de distribution.

Durant la période, les frais généraux et administratifs s'élèvent à €4,1 millions, contre €3,6 millions au premier semestre 2013. Ils comprennent les coûts liés au personnel des fonctions supports, la rémunération des administrateurs, ainsi que les dépenses de communication et de *Corporate Development*. Les frais généraux et administratifs ont progressé de 13% durant les six premiers mois de 2014 par rapport à 2013, en soutien au fort développement des opérations commerciales en Europe et aux Etats-Unis. Le Groupe emploie 21 personnes dans les départements fonctionnels à fin juin 2014, contre 16 personnes à la même date en 2013.

Les dépenses de Recherche et Développement sont stables à €1,8 million pour le premier semestre 2014, par rapport à €1,9 million pour le premier semestre 2013. Au cours des six premiers mois de 2014, ces dépenses sont essentiellement liées aux activités de développement pour deux DMDIV à usage ophtalmique, suite à l'accord avec RPS® en 2012, et aux activités de recherche de notre centre de R&D en Italie dans le domaine ophtalmique. Le Groupe emploie 14 personnes en R&D au 30 juin 2014, à comparer à 12 personnes à la même date en 2013.

Autres Produits

Les autres produits s'élèvent à €0,7 million au 30 juin 2014, par rapport à €0,3 million au cours des six premiers mois de 2013. Durant cette période, les autres produits comprennent notamment €0,3 million de crédit d'impôt recherche en 2014 comparé à €0,2 million en 2013.

Autres charges

Les autres charges sont de €0,2 million pour les six premiers mois de 2014 et correspondent principalement aux pertes de changes latentes sur les opérations en devises étrangères.

Perte opérationnelle

Le Groupe a généré une perte opérationnelle de €15,3 millions au cours des six premiers mois de 2014, à comparer à une perte nette de €9,3 millions durant la même période en 2013. La progression

significative de la perte au cours du premier semestre est cohérente avec l'investissement financier réalisé pour les activités commerciales en Amérique du Nord pour lancer Sjö™ et RetnaGene™ et en Europe pour lancer la gamme Xailin™ et promouvoir AdenoPlus®.

Autres résultats

Au cours du premier semestre 2014, le Groupe a comptabilisé une charge financière nette de €0.6 million liée à une dépréciation, à comparer à un produit financier net de €0,04 million à la même date en 2013.

Perte nette de la période

Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois se terminant le 30 juin 2014, à comparer à une perte nette de €9,2 millions au cours du premier semestre 2013.

Etat de la situation financière consolidée

Les immobilisations incorporelles totalisent €2,3 millions au 30 juin 2014 et correspondent à la redevance payée à RPS® en vertu de l'accord mondial conclu en juin 2012, à la valeur des dossiers réglementaires achetés d'Eupharmed, et à l'acquisition d'un progiciel de Customer Relationship Management (CRM).

La survaleur de €5,4 millions enregistrée au 30 juin 2014 est exclusivement liée à l'acquisition d'Eupharmed Srl en Décembre 2013.

L'endettement de Nicox correspond principalement aux dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2014, les dettes courantes du Groupe s'élèvent à €7,0 millions, dont €0,2 million de location-financement, €3,8 millions de dettes fournisseurs, €1,4 million de provision pour les charges de personnel, €1,4 million de taxes et €0,2 million de provisions et dettes diverses.

Au 30 juin 2014, la trésorerie et les actifs financiers courants du Groupe s'élèvent à €41,4 millions, à comparer à €58,7 millions au 31 décembre 2013.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox poursuivra sa transformation en un Groupe international spécialisé en ophtalmologie. Dans cette optique, Nicox concentrera ses ressources sur la réalisation de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc., la commercialisation de ses produits aux Etats-Unis et en Europe et l'évaluation d'autres sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence.

Activités commerciales

Nicox a mis en place une infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens (la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni). Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox va poursuivre la commercialisation de Sjö™ et du portefeuille RetnaGene™ aux Etats-Unis et d'AdenoPlus® et de la gamme Xailin™ en Europe. D'ici la fin de l'année 2014, Nicox prévoit de lancer plusieurs lubrifiants oculaires en Europe pour compléter la gamme Xailin™.

De plus, pour optimiser le potentiel de son portefeuille de produits dans le reste du monde, le Groupe prévoit de renforcer son réseau de vente grâce à des alliances (sous forme d'accords de distribution) avec des acteurs nationaux justifiant d'une expertise locale. Des partenariats ont déjà été établis en Suisse, en Turquie, au Bénélux, en Afrique du Sud et en Pologne, et Nicox s'attache à conclure des accords de distribution dans d'autres marchés internationaux majeurs, dont le Japon.

Activités de Recherche et Développement

Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) convoquée le 30 septembre 2014, Nicox prévoit de réaliser l'intégration d'Acix et de prendre en charge le développement de ses médicaments. Nicox prévoit notamment de demander une réunion de pré-NDA

après de la FDA pour l'AC-170, une nouvelle formulation de cétirizine en développement pour le traitement potentiel de la conjonctivite allergique, d'ici la fin du premier trimestre 2015. Concernant l'AC-155, une nouvelle forme nanocristalline de fluticasone développée pour l'inflammation et la douleur oculaires postopératoires, Nicox prévoit de réaliser des études de toxicité en vue de déposer un dossier d'IND (Investigational New Drug), afin de préparer l'entrée en clinique prévue en 2015, sous réserve d'accord de la FDA.

Nicox développe plusieurs programmes en interne ou avec des partenaires, le principal étant le latanoprostène bunod, un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Bausch + Lomb a initié en janvier 2013 deux études de phase 3 dont les premiers résultats sont attendus au cours du dernier trimestre 2014.

De plus, deux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) sont actuellement développés dans le cadre de l'accord de licence mondial conclu avec RPS® en juin 2012 : RPS-AP (également appelé AAT) pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites allergiques et RPS-OH (également appelé OHT) pour le diagnostic de l'herpès oculaire. Nicox prévoit de mettre ces produits sur le marché en Europe en 2015.

Outre les produits ophtalmiques pris en licence ou acquis auprès de partenaires, Nicox développe également sa propre gamme de produits oculaires, incluant des dispositifs médicaux, des nutraceutiques et des médicaments. Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox prévoit de poursuivre le développement de ces projets en vue de réaliser les premiers lancements commerciaux en 2015.

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclue le domaine de l'ophtalmologie, elle est intégralement financée par ce partenaire et cible initialement la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD). Nicox a alloué au partenaire non divulgué le droit exclusif, en dehors de l'ophtalmologie, d'investir à l'issue de la période d'évaluation dans le naproxcinod et les NO-donneurs de nouvelle génération au travers d'une structure indépendante, et ce sous réserve que les résultats de l'évaluation lui soient satisfaisants.

Nicox et Merck collaborent pour le développement de composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique découverte dans le cadre de leur programme de recherche conjoint. Merck dispose des droits dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. Nicox et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.

Position de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 41,4 millions d'euros à la fin du mois de juin 2014.

Nicox n'a pas de dette à long terme.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits aux chapitres 4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2014.

Il convient toutefois d'y ajouter les éléments et informations suivants :

1. Risques liés au projet d'acquisition de la société Aciex Therapeutics, Inc. ("Aciex")

Le 2 juillet 2014, Nicox a annoncé le projet d'acquérir la société américaine Aciex (voir le communiqué de presse figurant sur le site internet de la société www.nicox.com). La Société estime faire face à un certain nombre de risques en lien avec ce projet d'acquisition et notamment :

- l'ensemble des risques liés aux opérations d'acquisition et décrits au paragraphe « 4.1.3. Risques liés aux potentielles futures opérations d'acquisitions de sociétés et d'acquisitions ou de prises de licences de produits » du Document de Référence 2013 et en particulier le risque intitulé "Risques d'échec de la ou des opération(s) de croissance externe mise(s) en œuvre" et dont certains éléments sont précisés ci-dessous au titre du projet d'acquisition susmentionné :
 - Les produits acquis pourraient échouer en phase de développement ou en phase d'évaluation par les autorités réglementaires :
 - AC-170 : Nicox prévoit de demander une réunion de pré-NDA (New Drug Application) à la FDA (Food and Drug Administration) d'ici le premier trimestre 2015. Nicox ne peut garantir qu'elle sera en mesure de faire sa demande dans le délai prévu, ou que sa demande de réunion sera accordée d'ici le premier trimestre 2015. De plus, au cours de cette éventuelle réunion, il existe un risque que la FDA demande à la Société de conduire des études supplémentaires avant la soumission d'un dossier de NDA, ce qui conduirait à des coûts et des délais supplémentaires. Enfin, même si la FDA ne demande aucune étude supplémentaire, il existe un risque que le dossier de NDA soit par la suite refusé, ce qui aurait un impact négatif sur la Société et sur la valeur de l'acquisition réalisée.
 - L'AC-155 : Nicox prévoit d'initier des études de phase 2 en 2015, suite à des études de toxicité et au dépôt d'un dossier d'IND, sous réserve d'approbation de la FDA. Nicox ne peut garantir que les études de toxicité seront terminées dans les délais et que les résultats de toxicité seront positifs. De plus, il existe un risque que la FDA ne soit pas en accord avec ce plan de développement et exige la conduite d'autres études précliniques ou d'études cliniques de phase 1 avant l'entrée en phase 2, ce qui entraînerait des délais et des coûts supplémentaires dans le développement de ce médicament.
 - L'infrastructure commerciale mise en place par Nicox pourrait se révéler inadéquate : à ce jour, l'infrastructure commerciale spécialisée que Nicox a mise en place aux Etats-Unis assure la promotion et la vente de tests de diagnostic. Nicox ne peut garantir que cette force de vente sera à même de prendre également en charge la promotion et la vente des médicaments. Nicox pourrait donc être amenée à devoir renforcer cette force de vente en recrutant des commerciaux spécialisés dans la promotion de médicaments, ce qui engendrerait des coûts fixes supplémentaires. Nicox pourrait également ne pas parvenir à engager des commerciaux spécialisés supplémentaires dans les temps requis ou en nombre suffisant afin d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.
- Les bénéfices attendus de l'opération pourraient ne pas se réaliser dans les délais et les niveaux attendus ou affecter la situation financière ou les perspectives de Nicox.

L'acquisition d'Aciex comporte un certain nombre de risques inhérents à toute opération de croissance externe, en ce compris les risques suivants :

- les hypothèses du plan d'affaires sous-tendant la valorisation d'Aciex peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les prix de marché, les économies de coûts, les gains, l'évaluation de la demande commerciale et la rentabilité escomptés ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre de l'intégration des activités d'Aciex peuvent survenir et sont susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires ;
- Nicox pourrait ne pas réussir l'intégration d'Aciex de ses technologies et gammes de produits ;
- Nicox pourrait ne pas être en mesure de retenir certains prestataires ou partenaires clés d'Aciex.
- Risques liés aux brevets et autres droits de propriété intellectuelle des produits et composés d'Aciex

Certains produits et composés d'Aciex, ou pour lesquels Aciex a pris une licence, sont protégés par des demandes de brevets. Il n'y a aucune certitude que ces demandes donneront lieu à des brevets,

ou que si ces brevets sont accordés, ils ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des produits similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de ses brevets pourraient avoir des effets négatifs sur Aciex et sur les bénéfices attendus de l'opération. De plus, le succès commercial d'Aciex et la réussite de l'opération dépendront en partie de la capacité d'Aciex à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de concurrents.

Aciex a obtenu des licences pour certains des produits qu'elle peut développer. La résiliation d'une licence pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité Aciex et sur les bénéfices attendus de l'opération.

Aciex développe certains produits qui ne font pas l'objet d'une protection sous la forme de brevets (notamment parce qu'ils ne sont pas brevetables). Aciex ne peut garantir que ces produits ne seront pas concurrencés par des produits similaires développés par des tiers.

- La réalisation de l'acquisition d'Aciex aura un impact sur la structure de l'actionnariat de Nicox qui pourrait affecter, immédiatement ou à terme, le cours de l'action Nicox

Dans le cadre de l'acquisition, et sous réserve de l'approbation des actionnaires de Nicox, les actionnaires d'Aciex recevraient une rémunération initiale sous la forme de 20.627.024 actions Nicox, ainsi qu'un complément de rémunération d'apport sous forme de bons d'attribution d'actions Nicox dont l'exercice serait conditionné à l'obtention, dans un délai prédéfini, d'approbations réglementaires par la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour le produit AC-170 et deux produits supplémentaires non divulgués. Ces bons d'attribution d'actions donneront droit à des actions nouvelles Nicox pour une valeur maximum de 55 millions d'USD. Compte tenu de l'importance de la dilution à provenir de l'acquisition, immédiatement ou à terme, le cours de bourse de l'action Nicox pourrait être affecté de manière défavorable.

2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité a été réévalué car la position de trésorerie de la société au 30 juin ne lui permettra pas de garantir une continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois si la consommation mensuelle de trésorerie actuelle est maintenue, et ce en l'absence de ressources financières nouvelles.

La société envisage plusieurs alternatives pour remédier à cette situation:

- Mettre en place de nouvelles solutions de financement
- Signer des accords de distribution permettant de recevoir des paiements initiaux de licence
- Conclure des accords de co-promotion permettant de mutualiser les coûts de la force de vente
- Réduire les dépenses, notamment des dépenses commerciales

Compte tenu de ces mesures, le Conseil d'administration est confiant quant à la capacité de la Société à assurer sa continuité d'exploitation pour les douze prochains mois.

PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2014.

Les conventions avec des parties liées conclues avant le 1er janvier 2014 et en vigueur au cours du premier semestre 2014 font l'objet de la section 19 et de la note 23 de la section 20.4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2014.

Le Conseil d'administration

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé du Résultat Global

	Notes	Période de six mois arrêtée au 30 juin :	
		2 014	2 013
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
Chiffre d'affaires.....	5.1	2 595	183
Coût des ventes.....	5.4	(1 686)	(223)
Frais commerciaux.....	5.5	(10 750)	(3 701)
Frais administratifs.....	5.5	(4 173)	(3 611)
Frais de recherche et développement.....	5.6	(1 803)	(1 945)
Autres produits.....	5.7	700	265
Autres charges.....	5.8	(210)	(219)
Perte opérationnelle.....		(15 327)	(9 251)
Produits financiers.....	5.9	160	128
Charges financières.....	5.9	(724)	(87)
Perte avant impôts sur le résultat.....		(15 891)	(9 210)
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(35)	14
Perte nette de l'exercice.....		(15 926)	(9 196)
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....		(102)	(31)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts.....		(102)	(31)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts.....		(16 028)	(9 227)
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société mère.....		(16 028)	(9 227)
- Aux intérêts non contrôlés.....		-	-
Résultat de l'exercice par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société.....		(0.22)	(0.13)

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé de la Situation Financière

	Notes	Au 30 juin:	Au 31 décembre:
		2014	2013
(en milliers d'€)			
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles.....		1 105	614
Goodwill.....	8	5 406	5 406
Immobilisations incorporelles.....	8	2 255	2 373
Actifs financiers.....	15	249	824
Impôt différé.....		-	89
Total actif non courant.....		9 015	9 306
Actif courant			
Stocks.....	10	984	1 111
Clients.....	9	1 430	294
Subventions publiques à recevoir.....	11	825	500
Actifs courants.....	12	1 166	739
Actifs financiers courants.....	14	6 148	6 111
Charges constatées d'avance.....		434	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	13	35 275	52 363
Total actif courant.....		46 262	61 323
TOTAL ACTIF.....		55 277	70 629
PASSIF			
Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital apporté.....	16	15 027	14 863
Autres réserves.....		32 400	46 519
Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
Total des capitaux propres.....		47 427	61 382
Passifs non courants.....			
Provisions pour autres passifs.....	18	434	421
Impôts différés.....		-	-
Location financement.....		408	104
Total des passifs non courants.....		842	525
Passifs courants.....			
Provision pour autres passifs.....	18	98	60
Location financement.....		207	47
Autres passifs financiers courants.....		-	2 014
Dettes fournisseurs.....		3 837	2 896
Dettes fiscales et sociales.....		2 696	3 450
Autres passifs.....		170	255
Total des passifs courants.....		7 008	8 722
TOTAL PASSIF.....		55 277	70 629

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé des Flux de Trésorerie

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2014	2013
		(en milliers d'€)	
Perte nette (*)		(15 926)	(9 196)
Quote-part du résultat des entreprises associées		-	-
Perte avant quote-part des entreprises associées		(15 926)	(9 196)
Plus ou moins-value de cession d'actifs		8	(27)
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		552	277
Amortissement des immobilisations corporelles		206	299
Variation des provisions	16	630	(463)
Impôts différés	6	89	(49)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		(14 441)	(9 159)
Dettes fournisseurs.....		860	(275)
Stocks.....		128	(11)
Clients.....		(1 141)	(103)
Autres créances et autres dettes		(1 292)	(485)
Charges constatées d'avance		(228)	(234)
Subventions publiques.....	9	(325)	(239)
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 998)	(1 347)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....		59	597
Effet de l'actualisation des créances et des dettes		-	(6)
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		(35)	163
Autres opérations non monétaires		24	753
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles		(16 415)	(9 753)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(697)	(125)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(438)	(366)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		(5)	114
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	-
Besoin de trésorerie (investissement)		(1 140)	(377)
Cession d'immobilisations corporelles.....		-	56
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
Ressources liées aux investissements		-	56
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 140)	(321)
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières		468	-
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		468	-
Ecarts de conversion.....			-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	11	(17 087)	(10 072)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		52 363	77 477
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		35 275	67 405
Variation de trésorerie		(17 087)	(10 072)
(*) dont impôt (payé) / reçu		(35)	16
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		97	27

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé des variations de Capitaux Propres

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€ à l'exception des nombres d'actions)							
Au 1er janvier 2013	72 894 827	14 579	394 437	11 030	(345 543)	51	74 554
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(9 196)	(31)	(9 227)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1132
Au 30 juin 2013.....	72 965 508	14 593	394 958	11 092	(354 739)	20	65 924
Au 1er janvier 2014	74 316 858	14 863	398 188	11 616	(363 688)	403	61 382
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(15 926)	(101)	(16 027)
Acquisition de filiale par émission d'actions.....	821 996	164	1 849	-	-	-	2 013
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	-	-	-	-	-	-	-
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	-	59	-	-	59
Au 30 juin 2014	75 138 854	15 027	400 037	11 675	(379 614)	302	47 427

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle**

ERNST & YOUNG Audit
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

NOVANCES – David & Associés
455, promenade des Anglais
Immeuble Horizon
06285 Nice Cedex 3
S.A.S. au capital de €62.500

NicOx

Société Anonyme

Drakkar D – 2405, route des
Dolines 06560 VALBONNE
Sophia-Antipolis

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nicox, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice, le 27 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

NOVANCES– David & Associés

Camille DE GUILLEBON

Jean-Pierre GIRAUD